

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
Le 1er juin 2026

LE CHIFFRE À RETENIR

-3,1%

Le déficit public italien atteint 3,1% du PIB en 2025 selon les données d'Eurostat.

Sommaire

Actualité macro-économique : Déficit public italien pour l'année 2025 / Prévisions macroéconomiques pour l'Italie sur la période 2026-2028 / Réduction des accises sur les carburants pour faire face à la crise au Moyen-Orient

Actualité financière : Désaccord entre Euronext et la CDP sur la nomination du directeur général de Borsa Italiana / Unicredit lance une OPA sur Commerzbank / Publication à la *Gazzetta Ufficiale* de la réforme du TUF

Actualité industrie et développement durable : / Publication des données Istat 2025 sur le chiffre d'affaires de l'industrie / Plan stratégique 2026 - 2028 d'Enel, 53 Md€ d'investissements / Mesures de politique industrielle contenues dans le décret fiscal du 27 mars / Investissement de la société singapourienne PSA International pour moderniser le terminal de Genova Pra' / Décision de l'autorité garante de la concurrence favorable à l'arrivée de la SNCF sur le marché italien et recours de l'autorité de régulation des transports

Actualité sectorielle : Hausse du tourisme international en 2024

Relation bilatérale : 3^{ème} édition du Forum ministériel industrie / Italie et France : coopération renforcée en matière de stratégie numérique

Actualité agricole : Nouvel accord sur le prix du lait en Italie pour les mois d'avril à juin 2026 / Lutte active contre les fraudes aux appellations d'origine (AOP) et indications géographiques (IGP) / Dynamique maintenue en 2025 pour la pomme italienne

Actualité macroéconomique

Le [Document de finances publiques](#) italien — qui actualise les données macro-budgétaire de l'Italie — présenté le 22 avril 2026 en Conseil des ministres établit le déficit public à 3,1 % du PIB en 2025, contre une prévision de 3 % dans la loi de finances 2026. Ce niveau a été confirmé par les données publiées le même jour par Eurostat. Le déficit demeure ainsi supérieur au seuil de 3 % fixé par le Pacte de stabilité et de croissance. La Commission européenne rendra sa décision le 3 juin 2026, à l'occasion de la présentation du paquet de printemps, sur le maintien de l'Italie dans la procédure de déficit excessif.

La Banque d'Italie a publié le 3 avril 2026 ses [projections macroéconomiques pour l'Italie sur la période 2026-2028](#). Dans le scénario de référence, la croissance du PIB est estimée à +0,5 % en 2026 et en 2027, avant de se redresser à +0,8 % en 2028. Ces projections ont été revues à la baisse d'environ un demi-point par rapport aux prévisions de décembre 2025, en raison principalement du renchérissement des matières premières énergétiques lié au conflit au Moyen-Orient. L'inflation s'établirait à 2,6 % en 2026, avant de revenir sous 2 % en 2027-2028.

Ces chiffres sont cohérents avec [les estimations du Centre de recherche économique de la Confindustria](#). La principale organisation patronale italienne retient en effet +0,5 % pour 2026 dans son scénario central (blocage du détroit d'Ormuz d'un mois), et +0,6 % pour 2027. La Confindustria identifie toutefois également des scénarios dégradés : un blocage de trois mois du détroit d'Ormuz ramènerait la croissance à +0,1 % avec une inflation atteignant 3,5 %, alors qu'un conflit de neuf mois provoquerait une récession de 0,7 % et une inflation de 5,8 %. Le rapport de la Confindustria précise toutefois que ces scénarios alternatifs ont une simple valeur indicative dans la mesure où ils dépendent d'hypothèses incertaines sur la durée et l'intensité du conflit.

Face à la hausse des prix de l'énergie consécutive au conflit au Moyen-Orient, le gouvernement italien a adopté le 18 mars 2026 [le décret-loi « Carburanti »](#). Ce texte instaure une réduction temporaire des accises sur les carburants, qui réduit également la TVA, permettant une baisse du prix à la pompe de 24,4 centimes par litre. Initialement prévu pour vingt jours, le dispositif a été prorogé, une première fois, jusqu'au 1^{er} mai 2026 par décision du Conseil des ministres du 31 mars 2026, puis, une deuxième fois, jusqu'au 6 juin 2026 par décision du Conseil des ministres du 22 mai 2026. Ce dernier décret proroge le mécanisme de réduction des accises sur les carburants qui passe de 24,4 centimes par litre à 12,2 centimes par litre à partir du 23 mai 2026, tandis que la réduction du prix de l'essence est maintenue à 6,1 centimes par litre. Des crédits d'impôt sur une partie des dépenses engagées de carburant sur la période d'avril à juin ont par ailleurs été mis en place pour le transport routier, la pêche et le secteur agricole. Le coût budgétaire total des mesures est estimé à 2 Md€, financé selon le ministre de l'économie et des finances G. Giorgetti par un surcroît de recettes de TVA, des économies sur les budgets ministériels et des ressources du marché carbone européen (ETS). Ces deux derniers aménagements, sans impact sur le déficit public, impliquent des coupes budgétaires directes aux ministères et la réallocation de recettes issues de la vente de quotas carbone (ETS) pour financer en urgence la baisse des prix du carburant.

Actualité financière

Euronext et la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) sont en désaccord sur la nomination du directeur général de Borsa Italiana. Euronext a choisi de proposer la reconduction de Fabrizio Testa à la tête de Borsa Italiana, sans lancer de procédure formelle de sélection (recours à un cabinet de recrutement et examen de plusieurs candidatures) revendiquée par la CDP, actionnaire à hauteur de 8 % d'Euronext. Cette décision a conduit, en mars 2026, la CDP à saisir le tribunal d'Amsterdam pour engager un processus de sélection, bloquer la reconduction du dirigeant en place et, le cas échéant, obtenir le report de l'assemblée générale. Le tribunal d'Amsterdam a toutefois [rejeté](#) la demande de la CDP et validé l'interprétation d'Euronext, estimant que le pacte d'actionnaires de 2020 n'impose une procédure de sélection qu'en cas de vacance du poste et non en cas de simple renouvellement. La CDP a fait appel de cette décision et a ouvert en parallèle une action en référé à Milan, qu'elle a également perdue.

[UniCredit a lancé une offre publique d'échange \(OPE\) sur Commerzbank \(2^e banque privée d'Allemagne\), visant à rapprocher les deux établissements dans une logique de création d'un grand groupe bancaire européen.](#) Lors de l'assemblée générale d'UniCredit du 4 mai, ses actionnaires ont approuvé à 99,55 % l'augmentation de capital destinée à soutenir l'OPE sur Commerzbank. La participation d'UniCredit dans la banque allemande dépasse désormais les 40 % (actions et produits dérivés compris). À l'inverse, lors de l'assemblée générale de Commerzbank, le 20 mai dernier, la PDG Bettina Orlopp a réaffirmé son opposition à l'offre d'UniCredit dans sa forme actuelle, indiquant et privilégier une stratégie indépendante. Ce projet et les oppositions qu'il suscite illustrent les difficultés persistantes de la consolidation bancaire en Europe.

[La réforme du Testo Unico della Finanza \(TUF\) a été publiée à la Gazzetta Ufficiale le 7 avril, marquant l'aboutissement de son processus législatif.](#) Cette réforme vise à moderniser en profondeur le droit italien des marchés de capitaux afin de renforcer l'attractivité de la place financière italienne, faciliter le financement des entreprises via les marchés et mieux orienter l'épargne des ménages vers l'économie productive du pays. Elle s'inscrit également dans une logique d'alignement sur les standards et les règlements européens.

Actualité industrie et développement durable

L'Istat a publié les [données 2025](#) sur le chiffre d'affaires de l'industrie. Grâce à une amélioration en décembre 2025 et plus largement au quatrième trimestre, l'industrie enregistre une légère hausse de son chiffre d'affaires (+ 0,6 %), après une année 2024 marquée par un net recul (- 4,3 %). Cette hausse reste plus faible que celle enregistrée par les services sur la même période (+ 0,8 %). Les principales hausses sont enregistrées dans le secteur de la production des biens d'équipement et des biens de consommation.

L'énergéticien Enel a présenté son [plan stratégique 2026-2028](#), prévoyant 53 Md€ d'investissements. Cette augmentation de 10 Md€ par rapport au plan stratégique précédent, signe la volonté d'accélérer de l'entreprise. L'essentiel sera consacré aux réseaux électriques (plus de 26 Md€) et aux énergies renouvelables (environ 20 Md€), avec l'objectif d'ajouter 15 GW de capacité de production d'énergie renouvelable.

Le [décret fiscal](#) approuvé en Conseil des ministres le 27 mars contient plusieurs mesures en matière d'aide à l'investissement des entreprises. Il supprime notamment le critère géographique qui restreignait aux biens d'origine européenne (Union européenne et espace économique européen) l'éligibilité au mécanisme de « suramortissement » des investissements productifs. Si une diminution des financements dédiés au crédit d'impôt *Transizione 5.0* était également prévue dans le texte (de 1,3 Md€ à 537 M€), le ministre des Entreprises et du *Made in Italy*, Adolfo Urso, a annoncé le 1^{er} avril, au terme d'une table-ronde avec l'industrie, qu'1,5 Md€ serait finalement alloué au dispositif, permettant de couvrir à hauteur de 90 % les demandes déposées par les entreprises.

Un [accord stratégique](#) de 1 M\$ a été conclu entre PSA International (anciennement *Port of Singapore Authority*) et l'Autorité portuaire de la mer Ligure occidentale pour moderniser le terminal de Genova Pra', avec un fort accent sur l'automatisation, la numérisation et l'adaptation des infrastructures. Le projet vise à accroître la capacité et l'efficacité logistique du port, afin de renforcer sa compétitivité face aux grands hubs du Nord de l'Europe et capter davantage de flux commerciaux internationaux. Le projet intègre les enjeux environnementaux, et l'électrification d'une partie des activités du port. Cet investissement s'inscrit dans un contexte de [rapprochement](#) de l'Italie avec Singapour.

Une décision du 6 mars 2026 de l'autorité italienne garante de la concurrence (AGCM) a validé [l'accès de la SNCF](#) au marché de la grande vitesse en Italie, mais l'agence de régulation des transports (ART) a déposé un recours pour contester cet avis. L'AGCM reconnaissait dans son avis l'obstacle à l'arrivée de nouvelles entreprises sur le marché des transports ferroviaires à haute vitesse. SNCF avait alors obtenu 18 sillons sur les principales lignes grande vitesse sur les 26 demandés. L'ART a toutefois déposé un recours contre la décision de l'AGCM, considérant qu'elle outrepassait ses compétences. En parallèle, l'ART engage une réforme structurelle du cadre d'allocation des capacités ferroviaires qui pourrait modifier en profondeur les conditions d'accès au réseau pour les nouveaux entrants.

Actualité touristique

Le [tourisme international](#) enregistre une hausse de 4,8 % en termes de recettes étrangères en 2025 et dépasse les 395 millions de nuitées étrangères. La balance touristique italienne affiche un surplus de 22,8 Md€, en hausse par rapport à 2024, porté par l'augmentation du nombre de voyageurs (92,3 M). La France est le 4^{ème} client en termes de recettes (4,6 Md€) après l'Allemagne (8,8 Md€), les États-Unis (6,6 Md€) et le Royaume-Uni (5,3 Md€). Les recettes touristiques des Italiens à l'étranger ont augmenté de 3 % (à 34 Md€) par rapport à l'année précédente.

Relation bilatérale

Le ministre délégué français chargé de l'Industrie, Sébastien Martin, s'est rendu à Rome le 3 mars 2026 pour la troisième édition du [Forum ministériel franco-italien sur l'Industrie](#), organisé dans le cadre du traité du Quirinal avec son homologue Adolfo Urso (Ministère des Entreprises et du *Made in Italy*). À l'issue de leur rencontre, les deux ministres ont signé une déclaration conjointe définissant la position commune de la France et de l'Italie sur plusieurs dossiers industriels européens et appelant à prendre les mesures nécessaires pour préserver la compétitivité des industries européennes.

Le 9 mars 2026, Philippe Baptiste, ministre français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et Adolfo Urso, ministre italien des Entreprises et du *Made in Italy*, ont publié une [déclaration conjointe](#) sur la coopération spatiale entre les deux pays. Cette déclaration vise à rappeler l'importance stratégique du spatial pour la souveraineté européenne ainsi que la volonté de la France et de l'Italie de continuer à approfondir leur coopération dans ce domaine. En particulier, les enjeux liés à l'accès autonome à l'espace, aux communications satellites et à l'observation de la Terre feront l'objet d'une coopération plus étroite.

L'Italie et la France renforcent leur coopération dans le domaine de la transition numérique. Le ministre de l'industrie et du Made in Italy, Adolfo Urso, et la ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du numérique, ont signé, le 5 mai dernier, une [déclaration conjointe](#) pour renforcer leur coopération sur la stratégie numérique pour l'Europe. Dans le cadre du Traité du Quirinal, l'Italie et la France renforcent leur coopération pour accroître l'adoption de l'IA dans le tissu productif, aider les entreprises à adopter les technologies innovantes. La déclaration commune porte sur certains secteurs prioritaires tels que l'IA et le calcul à haute performance, les télécommunications et la législation sur les réseaux numériques, les technologies quantiques, la promotion du développement de technologies, la protection des mineurs en ligne.

Actualité agricole

Nouvel accord sur le prix du lait en Italie pour les mois d'avril à juin 2026. Dans le prolongement de l'accord conclu en décembre dernier entre toutes les parties prenantes du secteur laitier pour fixer un prix d'orientation du lait pour les trois premiers mois de l'année 2026 qui tienne compte de l'évolution du marché européen et mondial mais aussi des spécificités italiennes, les organisations professionnelles se sont accordées au ministère chargé de l'agriculture sur un nouveau dispositif qui couvrira les trois mois suivants de l'année (d'avril à juin). Ainsi, un prix de référence de 47 centimes d'euro par litre (contre un prix décroissant de 54 centimes en janvier à 52 centimes en mars) a été convenu pour les régions du nord de l'Italie, ce prix pouvant être complété pour tenir compte, tant des qualités supérieures que des coûts de production plus élevés constatés dans les zones du centre et du sud de l'Italie. En outre, les industriels se sont engagés à ne procéder à aucune annulation de contrat. Le prix de référence retenu vise à rapprocher le prix italien des niveaux observés à l'international. Le contexte de très grande incertitude explique que l'accord ne porte, à nouveau, que sur un trimestre. Une vigilance particulière sera assurée pour prévenir les éventuelles pratiques spéculatives de certains opérateurs.

Lutte active en Italie contre les fraudes aux appellations d'origine (AOP) et indications géographiques (IGP) protégées dans la vente en ligne. Le ministère italien chargé de l'agriculture a renouvelé pour la quatrième fois l'accord qui le lie avec les plateformes de vente en ligne du groupe Alibaba, afin de prévenir les risques de fraude de la part de produits exposés à la vente et revendiquant indûment une AOP ou une IGP italienne. Cette coopération se matérialise par des échanges d'informations entre l'ICQRF (l'organe italien chargé de la lutte contre les fraudes alimentaires) et le système de protection de la propriété intellectuelle d'Alibaba, via un portail dédié de la plateforme. La technologie numérique, les modules d'intelligence artificielle et l'innovation continue sont au cœur de l'engagement d'Alibaba qui met en œuvre également divers dispositifs basés sur l'apprentissage automatique, la détection d'images et l'analyse des risques, pour scanner et éliminer de manière proactive les produits frauduleux. Pour identifier les faux, le MASAF a mis en place une force opérationnelle qui effectue quotidiennement des contrôles sur les produits suspects et les signale aux plateformes Alibaba.

Dynamique maintenue en 2025 pour la pomme italienne. Selon un récent rapport de l'organisme public ISMEA, la pomme reste l'un des symboles de la production des fruits et légumes italiens, avec une forte présence sur le territoire, des zones alpines du Trentin-Haut-Adige jusqu'à la Campanie. Les chiffres de la campagne 2025 confirment cette dynamique : La production nationale est estimée à plus de 2,3 millions de tonnes, stable par rapport à 2024 et en augmentation de 5 % par rapport à la moyenne 2022-2024. La qualité globale est considérée comme très bonne pour toutes les grandes variétés. Parmi ces dernières, Golden Delicious est la variété la plus présente suivie de la Gala et du trio Granny Smith, Fuji et Red Delicious. Au plan du commerce extérieur, l'Italie a enregistré un bilan commercial 2025 record de plus d'un milliard d'euros, grâce à des exportations de plus d'un million de tonnes de pommes - une valeur historique juste après les niveaux de 2016-2017. Aussi, par rapport à la saison précédente, le solde commercial a augmenté de 19 %, grâce à par une augmentation de 24 % des volumes exportés. Ces résultats ont permis à l'Italie de conquérir la première position mondiale pour les exportations de pommes, dépassant les États-Unis et la Chine en termes de valeur d'expédition, avec une part d'environ 16 % du commerce mondial des pommes. Le dynamisme de la filière est soutenu par les pouvoirs publics, que ce soit dans le cadre des fonds opérationnels fruits et légumes de l'Union européenne, ou bien des contrats de filière ou de l'appui aux projets innovants par le biais du PNRR.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Pierre FARINEAU, Federica MERCANTI, Philippe MERILLON, Aude VIALA, Guylain THEON, Clément BUREAU

Revue par : May GICQUEL et Jérôme CHEVALIER

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication